



le magazine d'actualité

SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL D'AMÉNAGEMENT DU VIDOURLE | ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN



A LA UNE : Inauguration
de la RD12 à Gallargues-le-Montueux

N° 21
JANVIER 2011

www.vidourle.org

ZOOM Le calendrier d'une action type Plan Vidourle | **DOSSIER** Le rendu du rapport de l'ICAT 2 | **L'ÉQUIPE VERTE** Carte de l'intervention 2010 | **BUDGET** L'analyse 2010



Syndicat Interdépartemental
d'Aménagement du Vidourle
Etablissement Public Territorial de Bassin

www.vidourle.org

sommaire

P2 EDITO

P3 ACTUALITES DU SYNDICAT

Marsillargues :
démarrage digue ISP
Brèves du SIAV

P4-5 EVENEMENT

Inauguration de la RD 12
à Gallargues-le-Montueux

P6 PLAN VIDOURLE

Rendu du rapport ICAT 2
Calendrier d'un aménagement
type plan Vidourle 2

P8-9 INFOS TRAVAUX

Seuil de Runel
Etude sur la continuité
biologique
Intervention de l'équipe verte
en 2010

P10 LES COMMUNES...

Le point de vue d'une
commune : Quissac
Aimargues
Le Cailar

P12 LE CONTRAT DE RIVIÈRE

Bilan des réunions
géographiques

P13 PRÉVENTION

Programme
de sensibilisation scolaire

P14 REVUE DE PRESSE

P15 BUDGET

P16 EN SAVOIR PLUS

Le service financier
le SIAV y était...

Editorial

En premier lieu, je tiens tout d'abord à vous présenter mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2011, qu'elle soit sereine pour les habitants du Vidourle et fructueuse pour les actions menées par le Syndicat du Vidourle !

Revenons ensuite sur les événements qui ont marqué l'actualité 2010 de notre bassin versant :

- Nous avons eu connaissance d'une très bonne nouvelle pour l'avenir du Plan global d'Aménagement du Vidourle : **Le rapport ICAT 2, datant du 3 septembre 2010, a validé la totalité du Plan Vidourle élaboré par les services du SIAV. Grâce au remarquable travail des agents du SIAV et à la mobilisation sans faille des élus du bassin versant**, nous sommes enfin arrivés à l'adoption complète par les services de l'Etat, des réalisations nécessaires à la lutte contre les inondations : 10 bassins de rétention, des digues de 1^{er} rang, des digues de 2nd rang et la digue de Sommières. L'ICAT a par ailleurs souligné l'importance de la communication du SIAV, précisément dans le cadre de la sensibilisation scolaire. Nous espérons que les financements ne prendront pas de retard et je rappelle que le SIAV est le premier Syndicat de France en investissement par habitant.

- **La procédure du contrat de rivière avance à grand pas**, les réunions de concertation entre les élus du bassin versant, les partenaires financiers, les associations sont terminées, et je tiens à souligner le taux de participation remarquable de nos élus, signe d'une mobilisation résistante à toute épreuve et de leur détermination à faire avancer les aménagements pressentis sur le bassin versant.

Le comité de rivière va désormais se réunir au cours de ce premier trimestre afin de valider les orientations prises à l'occasion de ces réunions. Notre objectif reste la présentation du dossier définitif au comité de bassin de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée avant la fin de l'année. Dès lors, le contrat de rivière intègrera officiellement les aménagements définis au titre du Plan Vidourle.

- Pour finir, nous avons eu le plaisir d'inaugurer à la fin de l'année, la nouvelle Route Départementale 12, réalisée dans le cadre des travaux de confortement des zones de surverse de la digue de Gallargues-le-Montueux. Une autre preuve concrète de la poursuite des aménagements ! Et la fin des travaux est prévue pour le mois de juin, soit seulement 1 an après le démarrage de l'un des plus importants chantiers mené par le SIAV, dans le cadre du Plan Vidourle. Je rappelle à ce titre, que ce sont près de 9 millions d'euros qui ont été engagés sur la commune de Gallargues-le-Montueux.

2011 va être marqué par le lancement des travaux de la digue de 1^{er} rang sur la commune de Marsillargues, clôturant ainsi la première partie des financements du Plan Vidourle soit 28 millions d'euros engagés depuis 2002 et 100% du financement Plan Vidourle utilisé.

Le confortement des zones de surverse de la digue de 1^{er} rang d'Aimargues, ainsi les digues de second rang des communes de Lunel, Marsillargues, Aimargues, et Le Cailar suivront immédiatement.

Je reste bien entendu convaincu que les aménagements du Plan Vidourle doivent se réaliser dans leur globalité, et je continuerai à défendre cette idée mais nous ne pouvons pas contourner les procédures administratives, même si cela paraît long, fastidieux, et injuste, nous n'y pouvons rien, cela nous est imposé par les services de l'Etat et par les contraintes financières.

Afin de vous permettre d'y voir plus clair et de mieux comprendre nos contraintes vous trouverez dans ce numéro un calendrier type des procédures à suivre pour un aménagement Plan Vidourle.

Un grand nombre d'actions sont désormais lancées, je suis conscient qu'il nous reste encore beaucoup de travail à accomplir, mais en ce début d'année, réjouissons nous du bilan positif des actions 2010 en matière de lutte contre les inondations et préparons ensemble l'avenir du Plan Vidourle 2.

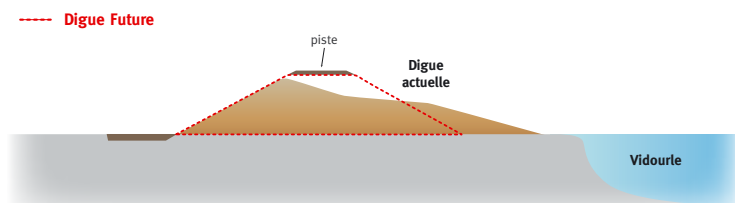
Le Président du Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Vidourle,
Conseiller Général de l'Hérault et 1^{er} Vice-Président de l'AFEPTB

Démarrage d'un nouveau chantier Plan Vidourle : Digue ISP de Marsillargues

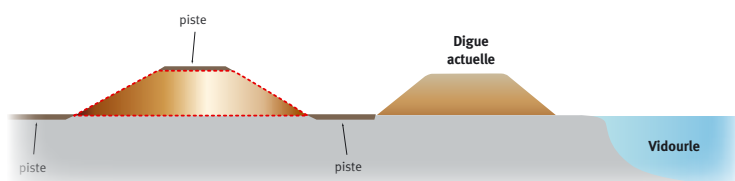
Montant des travaux : 5 millions d'euros

Trois principes de confortement :

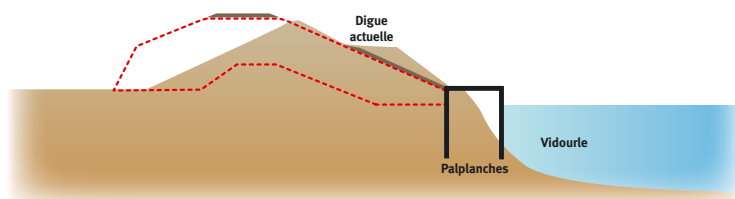
1/ Confortement et élargissement de la digue en place



2/ Confortement par reconstruction de la digue en retrait



3/ Confortement de la digue par la mise en place de palplanches



La nouvelle photothèque du SIAV

Très prochainement, vous trouverez sur le site internet du SIAV : www.vidourle.org, toutes les photos effectuées par le syndicat depuis sa création sur les communes du Bassin versant.

Le fonctionnement sera simple, il vous suffira d'accéder aux communes dans la rubrique « catégorie », le classement s'opèrera par la suite par année, vous aurez également la possibilité de faire une recherche par mots clé ou par dates.

Cette photothèque sera régulièrement mise à jour afin de pouvoir suivre en image les évolutions des travaux et les actions du SIAV. Plus de 1 000 photos sont déjà enregistrées.

Natura 2000

La première réunion du comité de pilotage Natura 2000, concernant le Vidourle est prévue **fin janvier 2011**.

Le classement Natura 2000 du Vidourle s'étend du seuil de Terre de port (Marsillargues/St Laurent d'Aigouze) au seuil du moulin d'Hilaire (Boisseron/Sommières).

Renouée du Japon

La première tranche des travaux de lutte contre la prolifération des massifs de renouées du Japon devrait démarrer en février 2011 sur les communes de Conqueyrac et de Saint Hippolyte du Fort.

Cette première tranche, suivie par le bureau d'études Concept Cours d'Eau (spécialiste des renouées), permettra de constituer un protocole et mettre en place un suivi scientifique pouvant servir à l'avenir à d'autres maîtres d'œuvre, et ce, sur l'ensemble du territoire national.

Plans Communaux ou Intercommunaux de Sauvegarde

1- La commune de Marsillargues a démarré son PCS au mois de janvier 2011, le SIAV intervient en tant qu'appui technique et la commune est maître d'ouvrage.

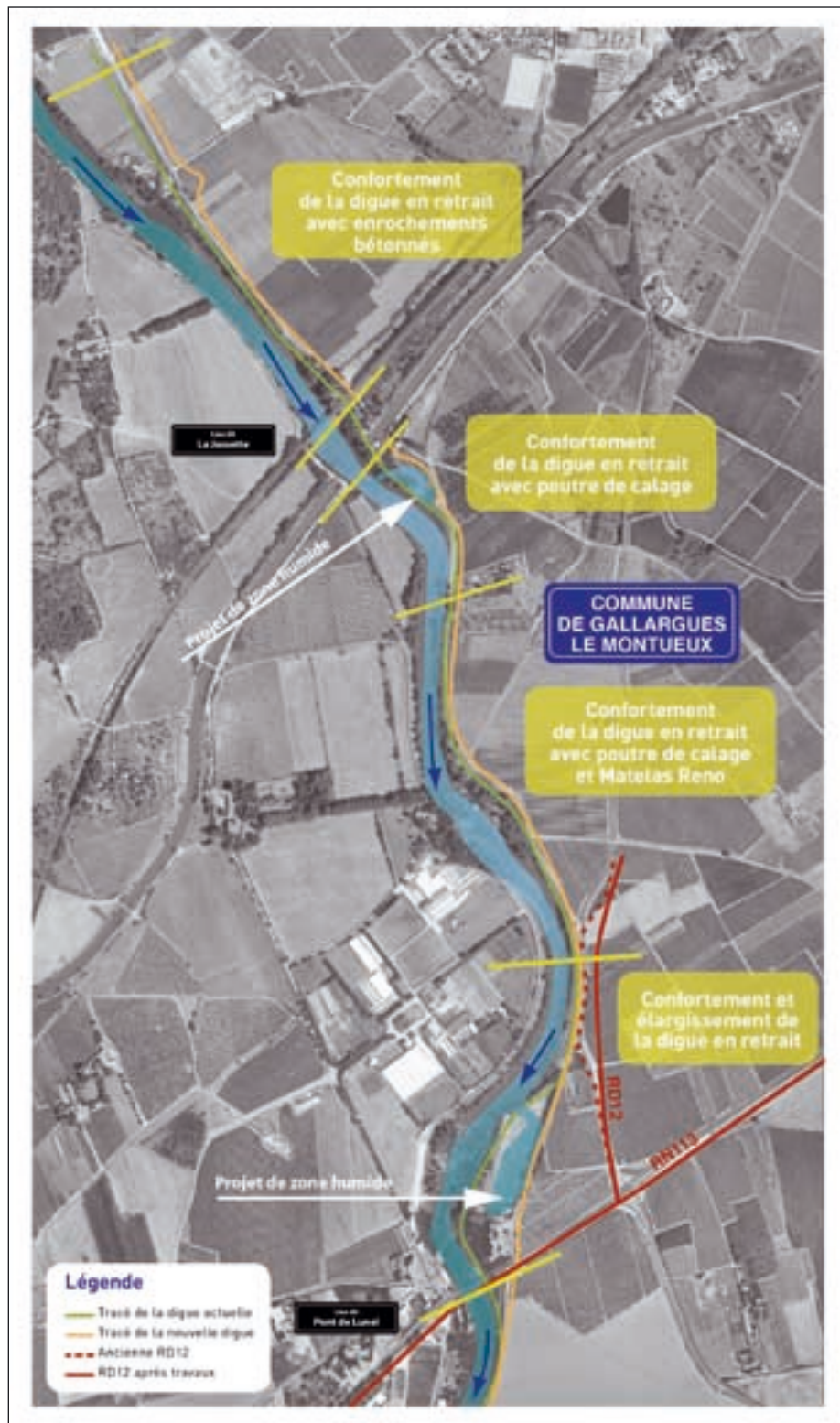
2- Le PCS de la commune d'Aubais est en cours d'élaboration, avec à l'instar de Marsillargues, le SIAV en tant qu'appui technique et la commune, maître d'ouvrage.

3- Le Plan Intercommunal de Sauvegarde (PIS) de la Communauté de Communes du Pays de Sommières est en cours d'élaboration. Il regroupe 16 communes, et deviendra le 1^{er} PIS du bassin versant. Le SIAV est appui technique, et la CCPS, maître d'ouvrage.

4- La Communauté de Communes Cévennes Garrigues s'engagera dans la même démarche courant 2011.

Confortement des zones de surverse, à Gallargues-le-Montueux

SUITE AUX CRUES DRAMATIQUES DE 2002, L'ÉTUDE VILLETTELLE-LA-MER AVAIT PERMIS D'IDENTIFIER SUR L'ENSEMBLE DU BASSIN SOUMISES À DE FORTS RISQUES D'ÉROSION DES DIGUES ET DONC DE BRÈCHES, NÉCESSITANT AINSI UN CONFORTEMENT. CE GALLARGUES-LE-MONTUEUX.



Inauguration de la Route Départementale 12 le mardi 21 décembre 2010, réalisée dans le cadre des travaux de confortement des zones de surverse de la digue de 1er rang de Gallargues-le-Montueux, définis par le plan Vidourle.



Chantier en cours, pose de matelas Reno

Pour mémoire :
Le SIAV, 1^{er} syndicat de France
en investissement par habitant
pour la réalisation de travaux
visant la réduction du risque
inondation et la protection
des populations
(source : Ecoterritorial)

A venir :
Démarrage dès 2011 de la digue
de 1^{er} rang de Marsillargues
pour un investissement de
5 millions d'euros.

les travaux se poursuivent

VERSANT DU VIDOURLE, LES ZONES DE SURVERSE ET ZONES DÉVERSANTES (POINTS BAS EXISTANTS DES DIGUES DE PROTECTION) PROJET CONCERNE LA DIGUE SITUÉE ENTRE LE PONT DE LUNEL ET LA DIGUE DÉVERSANTE DE PITOT SUR LA COMMUNE DE

Le Projet



Le financement du chantier

Le bureau d'études BRL Ingénierie, recruté par le SIAV, a travaillé sur ce projet afin de définir les méthodes de confortement des zones de surverse, pour les rendre moins vulnérables lors des crues du Vidourle.

L'objectif de cet aménagement consiste à renforcer les points bas existants afin qu'ils supportent au mieux la surverse en conservant la côte NGF actuelle (Nivellement Général de la France, repère altimétrique) de la digue en place.

Plusieurs principes de confortement ont donc été retenus en fonction des tronçons :

- 1- Recul de la digue (démontage de la digue existante et reconstruction en retrait).
- 2- Poutre de calage en béton sur la crête complétée de Matelas Reno et Gabions.
 - **Les gabions** : Boîtes cubiques liées les unes aux autres, composées de grillages métalliques souples et remplies de matériaux minéraux. Cette technique de protection est particulièrement efficace à très long terme pour le contrôle de l'érosion et contre l'action de l'eau.
 - **Les matelas Réno** : Les talus de la digue déversante ont été renforcés par la pose de matelas, structures métalliques remplies de matériaux minéraux, et liées les unes aux autres. Technique moins épaisse que les gabions, elle permet une meilleure adaptabilité aux caractéristiques du terrain naturel.
- 3- Enrochements libres et bétonnés.
- 4- Mise en place de géogrille bituminée sur le talus.

Le recul de la digue sur la partie la plus en aval du chantier (Pont de Lunel) a imposé le déplacement de la RD 12 au niveau de la jonction avec la RN 113, que le SIAV a pris en charge dans le cadre de ce programme de confortement des ouvrages.

Les intérêts

L'objectif premier de ce chantier reste la protection des personnes, des biens et la sécurisation des digues. Dans le cadre des mesures compensatoires, le SIAV doit créer deux zones humides et un ségonal tout en préservant la ripisylve classée Natura 2000.

Rappel : Natura 2000 est un dispositif Européen permettant de recenser les zones présentant un intérêt écologique fort pour la préservation des espèces et/ou de leur habitat.

Ce projet a donc pour spécificité de concilier la protection contre les inondations et la conservation du milieu naturel.

Les différentes étapes

Janv. / Fév. 2010	Négociations amiables avec les propriétaires.
Mars 2010	Consultation des entreprises.
Juillet / Août 2010	Préparation de l'emprise des travaux avant terrassement, débroussaillage et travaux de déviation de la RD12.
Sept. 2010	Terrassement de la digue. Déblais et remblais.
Déc. 2010	Fin des travaux de déplacement de la RD12.
Oct. /nov. /déc. 2010	Travaux de construction de la poutre béton, protection des talus par matelas Reno.
Janvier à juin 2011	Travaux d'enrochements, poutre béton et Matelas Reno.
Mars / Avril 2011	Travaux de génie végétal et ensemencement.
Juin 2011	Finitions et remise en état des lieux et des voiries.
Années suivantes	Travaux d'entretien.

Au total, ce sont près de 9 millions d'euros TTC qui sont engagés sur la commune de Gallargues-le-Montueux, comprenant les études, les acquisitions foncières, la géotechnique, la topographie et les travaux. C'est l'un des plus importants chantiers mené par le SIAV dans le cadre des travaux Plan Vidourle.

Conclusions de l'ICAT 2 : entière validation du plan Vidourle

RAPPEL : SUITE À LA DEMANDE DU PRÉFET DU GARD EN AVRIL 2009, L'ICAT (INSTANCE DE CONSEIL ET D'APPUI TECHNIQUE) A ÉTÉ INTERROGÉE SUR LES GRANDS PRINCIPES DE LA PRÉVENTION DES INONDATIONS DANS LE BASSIN VERSANT DU VIDOURLE À PARTIR DU PROJET GLOBAL D'AMÉNAGEMENT DU VIDOURLE ÉLABORÉ PAR LE SIAV.

L'ICAT, en présence du Directeur et des ingénieurs du SIAV, a effectué des visites de terrain et des réunions de travail les 11 et 12 novembre 2009. Les conclusions de cette inspection ont été transmises au Ministère de l'Ecologie et à la DDTM 30. Une rencontre a été organisée avec les élus, les techniciens du SIAV et les services de l'Etat par le Préfet du Gard le 26 novembre 2009. Ces échanges ont incité le SIAV à présenter à l'ICAT des compléments d'études et à optimiser le programme des barrages. Cette dernière étude a donné lieu au rapport ICAT 2. Ce rapport a été communiqué le 3 septembre 2010 au SIAV, qui souhaite vous tenir informés.

Les études de danger (EDD) doivent prendre en compte les remarques sur la mise en forme pour permettre une amélioration sur des points de détail, sans remettre en question la conception globale du projet : l'ICAT a noté que le SIAV a été l'un des premiers à présenter ce nouveau type d'études aux services instructeurs sur les bases de cahiers des charges non définitifs fournis par l'Etat.

L'ICAT souligne l'excellence de l'étude d'impact avec en particulier la remarquable description de l'inondabilité et la cohérence de la globalité du projet.

Bassins de rétention

L'ICAT préconise un complément d'étude au SDAPI (Schéma Directeur d'Aménagement pour la Prévention des Inondations dans le Département du Gard) dont elle valide l'inventaire exhaustif des sites potentiels, mais dont la proposition des 30 sites à réaliser ne satisfait pas les critères économiques classiques, dès que l'on tient compte de l'actualisation. Suite aux premières observations de l'ICAT, le SIAV a proposé d'étudier un programme plus réduit de barrages, éliminant tous les sites dont le bénéfice global est faible à l'autoroute A9 ou à Sommières.

Les ouvrages proposés par le SIAV en décembre 2008 ont eu les avis suivant de l'ICAT :

- Banassou avis favorable
- Garonnette avis favorable
- Crieulon non retenu

L'optimisation des 10 bassins de rétention sur les affluents du Vidourle présente un intérêt hydraulique certain à Sommières.

La Garonnette a un impact local significatif.

L'ICAT donne un avis favorable au programme des 10 bassins de rétention.

Les digues de 1^{er} rang

Gallargues et Aimargues : déplacement de l'existant

L'ICAT donne également un **avis favorable au programme**, tout en donnant une priorité de réalisation au tronçon situé sur Gallargues en raison de son rôle fondamental lors des débordements pendant la crue.

L'ICAT souhaite que les zones végétalisées soient le mieux préservées possible. Cette remarque avait été anticipée par le SIAV qui avait modifié les projets de terrassement prévus afin de conserver un maximum de végétation sur les berges existantes.

Les digues de 2nd rang

Les grands principes des tracés sur chaque commune concernée par ce type d'aménagement sont validés par l'ICAT avec la demande de vérifier la possibilité de certains ajustements ; notamment en rapprochant ponctuellement la digue de la zone urbanisée dense.

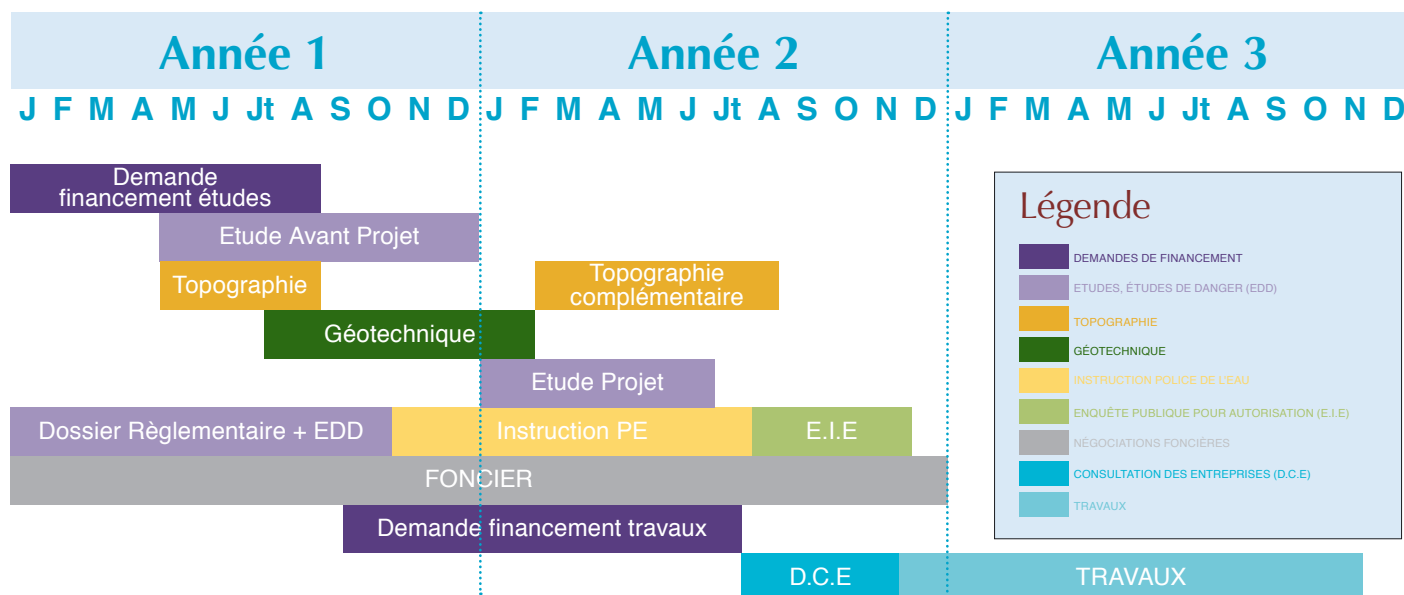
Le ressuyage

L'ICAT souligne l'importance d'étudier le ressuyage de la rive droite, il donne un avis favorable à ce programme.

Conclusion

La rentabilité de la globalité du Plan Vidourle est positive. Les conclusions de l'ICAT valident la totalité du Plan Vidourle qui englobe 10 bassins de rétention, les digues de 1^{er} rang, les digues de 2nd rang et la digue de Sommières. Pour finir, l'ICAT souligne l'importance et la qualité du travail entrepris en encourageant le SIAV à maintenir son effort de communication notamment dans le cadre de sensibilisation scolaire.

Calendrier type pour un aménagement plan Vidourle



Les principaux aménagements à venir (dossiers non financés à ce jour *)

Objectifs	Actions	Maître d'ouvrage	Coût total (phase 1)	Estimation coût (phase 2)	Planning	Secteur
Confortement des digues de 1 ^{er} rang.	Zones de surverse Aimargues	SIAV	500 000 €	8 700 000 €	2011 - 2012	Basse Vallée du Vidourle
	Aval RN 113 Marsillargues, Saint-Laurent d'Aigouze	SIAV	350 000 €		2011 (études)	
Protection des personnes et des biens en rive droite du Vidourle. Création de digues.	Digue 2 nd rang Lunel	SIAV	350 000 €	2 500 000 €	2013 à 2017	Basse Vallée du Vidourle
	Digue hors ISP Marsillargues	SIAV	700 000 €	6 500 000 €		
	Ressuyage plaine Lunel / Marsillargues	SIAV	350 000 €	3 200 000 €		
Protection des personnes et des biens en rive gauche du Vidourle. Création de digues.	Digue de 2 nd rang Aimargues	SIAV	200 000 €	8 800 000 €	2013 à 2017	Basse Vallée du Vidourle
	Digue de 2 nd rang Le Cailar	SIAV	150 000 €	3 500 000 €		
	Digue de 2 nd rang Gallargues-Le-Montueux	SIAV	200 000 €	5 000 000 €		
Création digue de 1 ^{er} rang.	Route d'Aubais à Sommières	SIAV	500 000 €	4 000 000 €	2020	Moyenne Vallée du Vidourle
Protection des personnes et des biens. Cours d'eau de la Garonne.	Création d'un bassin de rétention de Garonnette à Quissac	SIAV	400 000 €	3 600 000 €	2012 - 2013	Haute et Moyenne Vallée du Vidourle
Protection des personnes et des biens. Cours d'eau : le Banassou, le Criulon, la Courme et le Brestalou.	Création de 9 bassins de rétention Lieux à définir	SIAV	3 150 000 €	34 200 000 €	2013 - 2019	

* dossiers qui seront finalisés dans le PAPI n°2 (Contrat de Rivière).

Info dernière minute : Lors des dernières montées du Vidourle (fin décembre 2010), la passerelle de la clotte a été emportée. La reconstruction d'un nouvel ouvrage devient incontournable. Le nouveau projet devra en tenir compte, mais également de l'amélioration de la circulation des espèces migratrices. Les services du SIAV vont oeuvrer dans ce sens.

Seuil de Runel : travaux à l'étiage 2010 et 2011

Il était prévu à l'étiage 2010 du Vidourle, un confortement du pied de l'ouvrage sur toute la largeur et une reprise du génie civil (reprise des joints, remplacement de pierre, remplacement des anciennes vannes ...).

Dans le dossier initial, le SIAV (Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Vidourle) devait aménager deux dispositifs pour le franchissement de l'ouvrage par les espèces migratrices (anguilles par exemple).

Le SIAV n'a eu l'autorisation administrative de débiter l'opération qu'à partir de la dernière semaine de juillet 2010. Malgré la réactivité des entreprises et les difficultés rencontrées à l'avancement du chantier, le seuil n'a pu être restauré qu'à 70% avant la crue importante du 7 septembre dernier (environ 600 m³/s).

A noter : cette montée du Vidourle n'a pas causé de dégât supplémentaire à l'ouvrage.

À l'étiage 2011, le SIAV va engager de nouveaux travaux sur ce site pour terminer le chantier engagé en 2010 et de procéder au réaménagement de la passerelle de la clotte qui actuellement constitue un obstacle vis à vis du transport solide (blocage du gravier) et au titre de la continuité biologique (limitation et retard dans la migration des jeunes anguilles.)

Dès lors, le SIAV à partir d'un avant projet détaillé et d'un nouveau dossier loi sur l'eau sollicitera prochainement des financements et les autorisations nécessaires à la programmation d'un nouveau chantier à l'étiage 2011 incluant l'aménagement du seuil de Runel et de la passerelle de la clotte au titre de la continuité biologique.



Passerelle de la clotte (futur chantier)

Etude pour le rétablissement de la continuité biologique sur le Vidourle

En 2010 le SIAV a engagé une étude du seuil de St Laurent d'Aigouze jusqu'au seuil du moulin d'Hilaire.

Le bureau d'étude Stucky choisi pour cette prestation a procédé à l'étiage 2010 du fleuve à des levées précises topographiques de l'ensemble des ouvrages et obstacles à la remontée des migrateurs entre Sommières et la mer.

Montant de cette étude :

Tranche ferme 24 175 euros HT

Tranche conditionnelle 23 400 euros HT



Anguille

Le but de cette étude était de chiffrer et programmer dans le temps des aménagements (passes à poissons, arasement d'ouvrages...), permettant de supprimer les principaux obstacles à la migration des poissons amphihalins (poissons qui réalisent leur cycle de vie dans deux milieux, l'eau douce et l'eau de mer), notamment l'aloise et l'anguille.

Des visites de terrain et des réunions de concertation avec l'agence de l'eau, les services de l'Etat, l'ONEMA, les fédérations de pêche 30 et 34 ont permis d'examiner dans le détail les principes d'Aménagement de chaque tronçon de cours d'eau.

Les résultats de cette étude seront repris dans les fiches actions du contrat de rivière du Vidourle et déclinés budgétairement pour déboucher sur des actions concrètes dans les prochaines années.

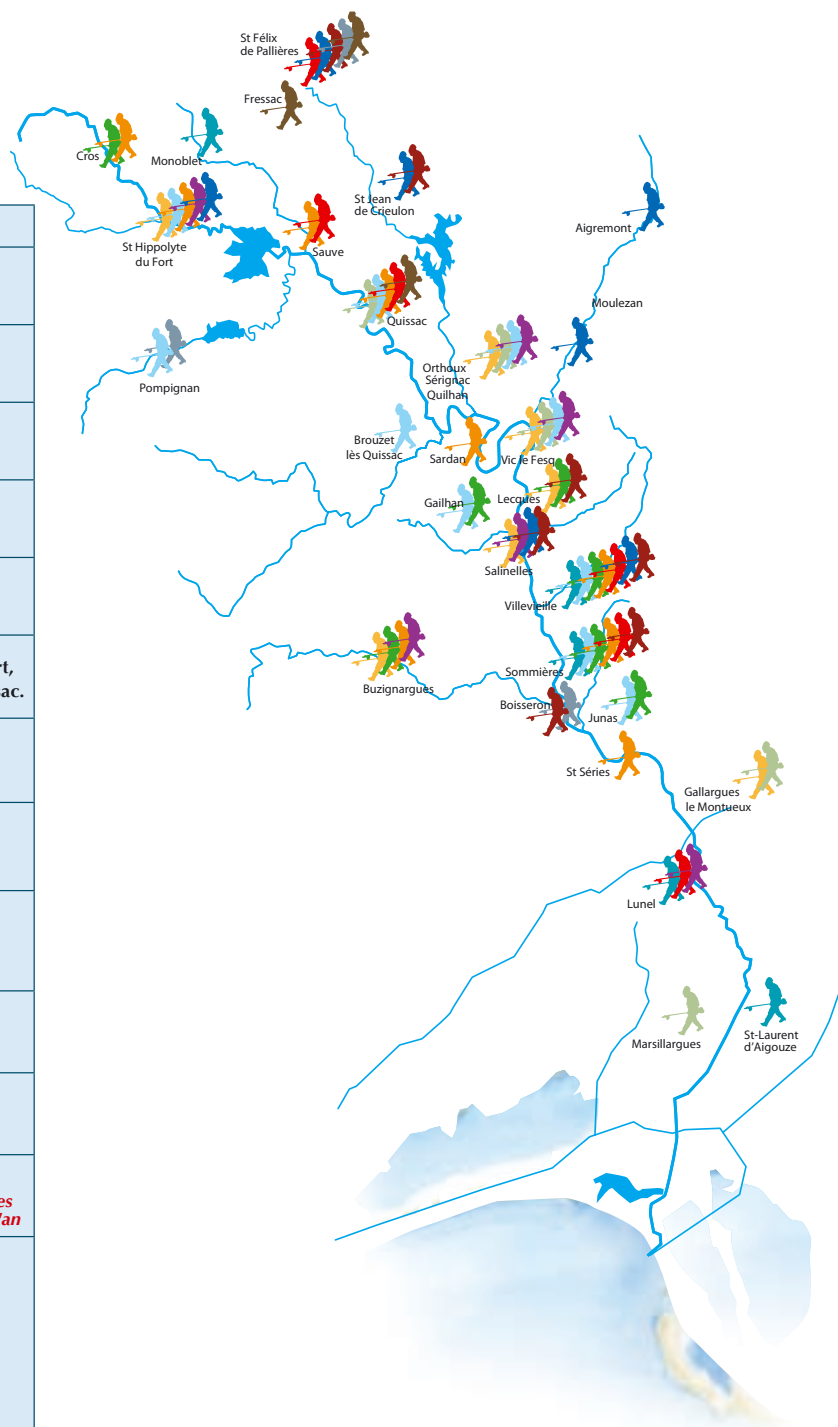
Le projet est financé à 65 % par l'Agence de l'eau, 25 % par les Conseils généraux 30 et 34 et les communes adhérentes, 5% par la fédération de pêche du Gard, 5% par la fédération de pêche de l'Hérault.

Définition continuité biologique (source : ministère de l'écologie) :

La continuité écologique, pour les milieux aquatiques, se définit par la circulation des espèces et le bon déroulement du transport des sédiments. Elle a une dimension amont-aval, impactée par les ouvrages transversaux comme les seuils et barrages, et une dimension latérale, impactée par les ouvrages longitudinaux comme les digues et les protections de berges.

Les interventions d'entretien de l'équipe verte de Janvier à Décembre 2010

Intervention de l'équipe verte en 2010	
Janvier 2010	Sommières, Monoblet, Lunel, St Laurent d'Aigouze, Villevieille.
Février 2010	Buzignargues, Salinelles, Lecques, Vic-le-Fesq, Gallargues-le-Montueux, Orthoux, St-Hippolyte-du-Fort.
Mars 2010	Aimargues, Marsillargues, Quissac, Vic-le-Fesq, Orthoux.
Avril 2010	Orthoux, St-Hippolyte-du-Fort, Junas, Quissac, Vic-le-Fesq, Sommières, Villevieille, Brouzet les Quissac, Pompignan, Gailhan.
Mai 2010	Junas, Gailhan, Sommières, Villevieille, Lecques, Buzignargues, Cros.
Juin 2010	Cros, Buzignargues, Sauve, St-Hippolyte-du-Fort, Sardan, St Sériès, Sommières, Villevieille, Quissac.
Juillet 2010	Quissac, Sauve, Villevieille, Lunel, Sommières, St Felix de Pallières.
Août 2010	Lunel, Orthoux, St-Hippolyte-du-Fort, Vic-le-Fesq, Salinelles, Buzignargues.
Septembre 2010	Salinelles, St-Hippolyte-du-Fort, St Félix de Pallières, Communes de la moyenne Vallée, de la Vallée du Crieulon, de la Vallée de la Courme, de la Vallée de l'Aigalade.
Octobre 2010	St Jean de Crieulon, St Félix de Pallières, Pompignan, Lecques, Salinelles, Sommières, Villevieille, Boisseron.
Novembre 2010	St Félix de Pallières, Pompignan, Boisseron.
Décembre 2010	St Félix de Pallières, Fressac, Quissac. <i>Désembâchement des ponts du Vidourle et de ses affluents suite aux crues entre Noël et Jour de l'an</i>



Typologie des interventions de l'équipe verte :

- 1- Abattages sélectifs et enlèvement d'embâcles : abattage de sujets, débroussaillage, arasement des embâcles ...
- 2- Sélection de jeunes sujets et valorisation écologique de la ripisylve : marquage de sujets, abattages sélectifs en fonction des classes d'âge et des essences...
- 3- Conservation des habitats piscicoles et gestion des milieux rivulaires : préservation d'embâcles, arasement d'embâcles ...
- 4- Valorisation paysagère des berges : entretien des sites fréquentés, pose de containers poubelles, plantation de jeunes sujets...
- 5- Valorisation des annexes et reculées du Vidourle : plantations d'hélophytes, ensemencement...
- 6- Nettoyage et gestion des atterrissements : prélèvement de boutures de saules, abattage sélectif...
- 7- Renaturation des berges : fascinage, pose et remplacement de géotextile, plantations, arrosage...
- 8- Gestion de la végétation au point de rejet des stations (traitement tertiaire) : débroussaillage, boutures...
- 9- Entretien des plantations forestières : taille des arbres, remplacement de sujets...
- 10- Lutte contre les espèces invasives : brûlage sur site, arrachage des plants invasifs

■ L'équipe verte réalisera sur le Bassin Versant en janvier et février 2011, des protections de berges par génie végétal (stabilisation des talus par végétalisation des berges). Cette technique déjà développée sur plusieurs sites du bassin versant, a largement fait ses preuves et n'a donné lieu à aucun dommage jusqu'à présent sur ce type de travaux.

Le point de vue de Quissac

Entretien avec Marc Jonget, maire de Quissac

Quelle est la problématique hydraulique de votre commune ?



Le Vidourle bien sûr, dont les crues exceptionnelles constituent un risque majeur. Aussi, la mise en place d'un plan communal de sauvegarde opérationnel accompagne les riverains.

Reste la Garonnette qui cause bien des dégâts.

Pour des raisons historiques et sanitaires, la Garonne s'est retrouvée « couverte ». En effet, depuis 1907,

ce ruisseau est muré dans toute sa traversée du village, et devient meurtrier lorsque sa couverture explose à l'occasion des grandes crues. Ce fût malheureusement les cas en 1907, 1933, 1958 et 2002.

De plus, il est le collecteur de 2 versants naturels et se remplit en 30 minutes pour devenir un véritable torrent. Quissac, traversé par la Garonne, se retrouve donc très rapidement dans une situation de crise. A cela s'ajoute un sol calcaire, des couches argileuses, de nombreuses résurgences, et une configuration d'entonnoir propre à la commune de Quissac.

Voici donc, le contexte historique et hydraulique, mais là on n'y peut rien, on ne peut pas changer ni l'histoire ni la nature. En revanche le phénomène se trouve fortement aggravé aujourd'hui par l'urbanisation, et en tant que maire, c'est là où je veux et dois intervenir, au nom de ma responsabilité vis à vis de la sécurité des habitants et des nouveaux arrivants.

Quel enjeu représente pour vous l'urbanisation de votre commune ?

En linéaire sur la rive gauche, l'urbanisation a doublé en 50 ans ! Alors que la couverture de la Garonne était dimensionnée pour le débit de l'époque, l'aménagement pour la gestion du ruissellement est désormais obsolète, anarchique...

En rive droite, une partie du linéaire est intégrée à la carte communale depuis le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de décembre 2007, entraînant des demandes de permis de construire.

Il faut savoir qu'en 2007, la réalisation d'une étude hydraulique sur la commune n'était pas obligatoire pour l'élaboration du PLU, alors qu'aujourd'hui elle l'est. C'est pourquoi j'ai décidé de lancer une étude d'impact des terrains au ras de la zone de rupture, faisant suite aux études d'impact du bassin de rétention à venir.

En effet, je pense que la rive droite est exposée au même titre que la rive gauche aux inondations, ce qui doit entraîner impérativement une révision du PPRI (Plan de Prévention du Risque Inondation) et une suspension de tous les projets d'urbanisme tant que le bassin de rétention n'est pas fait !

Au risque d'être en contradiction avec le PLU qui intègre dans la carte communale cette zone à urbaniser, sur la rive droite de Garonne, j'affirme que par ruissèlement, ces aménagements aggraveront le phénomène d'inondation en aval. La construction du futur bassin de rétention pourrait donner le feu vert, après étude. Sachant que les crues du 7 septembre et du 30 octobre 2010 ont fait plus de dégâts qu'en 2002 sur ce bassin, en tant que maire cela vous fait réfléchir.

Quelles sont vos projets et positions ?

Entre l'urbanisation et la sécurité des personnes et des biens de ma commune mon choix est vite fait !

Au nom de ma responsabilité de maire vis à vis des habitants, j'ai décidé de :

- 1/ Suspendre tous les projets de dépôts de permis de construire jusqu'à la construction du bassin de rétention prévue pour 2013.
- 2/ Alerter les services de l'Etat pour demander une révision du PPRI
- 3/ Avec le soutien de la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer), lancer prochainement, une étude hydraulique de la commune qui viendrait confirmer les problématiques soulevées et entraîner la révision du PPRI et un nouveau PLU.



Quissac inondé lors des crues de septembre 2002

Les communes s'expriment...

Lettre du Maire d'Aimargues, Jean Paul Franc :



*Mr Jean-Paul Franc,
Maire d'Aimargues,*

Aimargues a été inondée à deux reprises sur une grande partie de son territoire. 80 % de la population a été sinistrée à des degrés plus ou moins graves. Les hauteurs d'eau dans certains quartiers, ont atteint plus de 2 mètres. Depuis, la population est inquiète à chaque fois qu'une alerte est déclenchée par la préfecture, concernant le Vidourle, ce qui est légitime et humain. Après huit ans d'attente et d'impatience, il est temps que des travaux de protection importants soient réalisés pour protéger et sécuriser la population. Les aménagements

qui devaient avoir lieu en concomitance avec Gallargues (digue de premier rang) ont été scindés en deux, faisant prendre du retard à Aimargues. Aujourd'hui le planning de réalisation, selon le syndicat, devrait débiter en fin d'année et l'enquête publique en juin prochain. Les élus d'Aimargues qui représentent leurs administrés et les sinistrés, souhaitent fortement qu'aucune nouvelle raison ne vienne entraver une fois encore la réalisation des travaux de confortement de la digue de premier rang.

Ses grands travaux nécessitent des financements qui doivent être débloqués. L'état doit prendre en compte la situation d'inondabilité d'Aimargues, en respectant le planning d'origine.

La réfection de la digue de premier rang devra être accompagnée de la construction de la digue de second rang qui protégera l'agglomération.

Il est anormal sur cette question essentielle d'avoir repoussé en 2014 ou 2015 la réalisation de cette digue. D'autant plus que le déversoir au pont de Lunel côté Gard ne devrait pas être modifié.

Il y a donc urgence de protéger Aimargues à proximité de sa périphérie.

Le renforcement de la digue de premier rang à Gallargues en amont d'Aimargues est un point positif qu'il ne faut pas négliger. Le risque de rupture de digue sera diminué, en gardant à l'esprit qu'avec le Vidourle le risque zéro n'existe pas, mais peut être atténué.

Le moment est venu pour ceux qui prennent les décisions et qui détiennent les clés du financement, de donner un signe fort en s'engageant auprès des habitants d'Aimargues.

*Jean-Paul Franc
Maire d'Aimargues*

Entretien avec Reine Bouvier, maire de la commune de Le Cailar :

Quelle est la problématique hydraulique de votre commune ?

La Commune du CAILAR se trouve dans une situation hydraulique



Mme Reine Bouvier, Maire de Le Cailar

La Commune du CAILAR se trouve dans une situation hydraulique complexe. Elle est traversée par le Rhony, le Vistre, la Cubelle et bien qu'elle ne soit pas traversée par le Vidourle, elle reste très dépendante des crues de ce cours d'eau. De plus, elle peut aussi être inquiétée par les crues du Rhône. Dans ces conditions, le territoire de Le Cailar est considéré inondable à pratiquement 100 % alors qu'il est tout de même protégé par des digues et des parapets. Cette situation géographique nous impose de traiter les problèmes hydrauliques de chaque cours d'eau concomitamment. En effet, quelles que soient les causes des inondations, directes ou indirectes, les dégâts occasionnés, quant à eux, restent dommageables pour tous. C'est pour cette raison que le SIAV (Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Vidourle) et le SMBVV (Syndicat Mixte du Bassin Versant du Vistre) doivent mener en parallèle les études et les travaux. C'est un fait avéré et je salue cette étroite collaboration, gage d'efficacité.

Quelle est votre position aujourd'hui sur l'avancement des travaux plan Vidourle ?

La validation par les experts de l'ICAT du plan Vidourle, les travaux menés par le SIAV et les projets à venir sont rassurants pour la protection de nos populations. Ceci étant, je reste consciente que ces travaux ne sont pas immédiats, respectueux des procédures et des priorités qui demeurent incontournables. Il paraît donc important que la solidarité entre toutes les communes perdure. Je m'autorise à citer la Commune du Cailar, adhérente au SIAV depuis toujours alors qu'elle est située hors délimitation du Bassin Versant du Vidourle. Au nom de la solidarité je n'en serai que ravie !

Contrat de rivière : concertation et participation à l'honneur

- Objectifs :** Finaliser le dossier technique avant l'été dans l'objectif de le présenter à Lyon avant la fin de l'année au comité de bassin. Une fois finalisé et validé, le contrat de rivière servira, pour les 5 ans à venir, de carnet de route au SIAV dans les domaines suivants :
- Amélioration de la qualité des eaux et diminution de l'impact des rejets.
 - Aménagement et gestion du lit et des berges et valorisation du milieu naturel.
 - Prévention des inondations et protection contre les risques.
 - Optimisation de la gestion des ressources en eau.

DANS LE CADRE DU CONTRAT DE RIVIÈRE, ET AU PRÉALABLE DE L'ÉLABORATION DES « FICHES ACTIONS », DES RÉUNIONS DE CONCERTATION ONT ÉTÉ ORGANISÉES PAR LE SIAV (SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL D'AMÉNAGEMENT DU VIDOURLE).

Quatre commissions géographiques se sont déroulées dernièrement sur l'ensemble du bassin versant : Haute, Moyenne et Basse vallée. Des réunions thématiques « inondations » sont venues compléter les échanges, avec comme objectif l'avancement du dispositif du contrat de rivière du bassin versant du Vidourle.

Chaque réunion s'est déroulée en présence du Président du SIAV ou du Vice président du SIAV, des représentants du SIAV, des élus des communes du bassin versant, de l'Agence de l'Eau, des représentants de l'Etat, des représentants du Conseil général du Gard et de l'Hérault, du bureau d'études Ginger et des associations.

Puis au 1^{er} trimestre 2011, le comité de rivière se réunira à nouveau afin de valider les orientations prises lors de réunions géographiques et thématiques.

Le SIAV tient à souligner la participation exemplaire des élus du bassin versant lors de ces réunions, signe d'une mobilisation intacte autour de la thématique du Vidourle.

Après le déroulement des réunions de concertations géographiques et thématiques, le SIAV et le bureau d'étude GINGER, vont désormais s'attacher à la finalisation de l'ensemble des fiches actions.

Celles-ci seront transmises au mois de mars à l'ensemble des partenaires (Agence de l'Eau, Etat, Région, Conseils généraux) afin de valider les plans de financement et planifier la réalisation des actions d'un point de vue technique et administratif.

Réunions géographiques : ❶ St Hippolyte du Fort 09/11/2010 - ❷ Sommières 18/11/2010 - ❸ Quissac 16/11/2010 - ❹ Grau du Roi 29/11/2010



Programme de sensibilisation scolaire : les enseignants et les élèves adhèrent

A LA SUITE DES DRAMATIQUES INONDATIONS DE 2002, LE SIAV AINSI QUE QUELQUES ÉTABLISSEMENT SCOLAIRES ONT DÉCIDÉ DE METTRE EN PLACE UNE ACTION DE SENSIBILISATION DU JEUNE PUBLIC AU RISQUE INONDATION SUR LE BASSIN VERSANT DU VIDOURLE. LE PROGRAMME GÉNÉRAL DE SENSIBILISATION A DÉMARRÉ EN 2004. IL S'ADRESSE À TOUTES LES CLASSES VOLONTAIRES DU BASSIN DU VIDOURLE DES NIVEAUX CE₂, CM₁ ET 5^{ÈME}/4^{ÈME}. LE SIAV PARTICIPE À LA CRÉATION D'OUTILS PÉDAGOGIQUES LUDIQUES ET INFORMATIFS ET ORGANISE ÉGALEMENT LES JOURNÉES D'INTERVENTIONS PAR DES ANIMATEURS DANS LES CLASSES.

Un plan d'action complet et adapté

On peut aujourd'hui constater le succès de ces journées d'animation dont le nombre ne cesse de croître. En effet, celui-ci est passé de 20 en 2004, à 130 en 2009-2010. Ces journées concernent aujourd'hui 50 établissements dont 41 écoles élémentaires ou primaires, 8 collèges et une Maison Familiale Rurale. A la fin de chaque journée, les enseignants et les animateurs remplissent un questionnaire d'évaluation pour donner leur avis sur le déroulement de la journée, l'ambiance et les activités proposées aux enfants. Les enseignants, les élèves et les animateurs s'accordent tous à dire que le contact est excellent, et les élèves participent activement aux animations.

Des retours très favorables

A travers ces questionnaires, les activités et les outils pédagogiques les plus appréciés des enseignants ainsi que ceux des élèves s'avèrent être la sortie sur le terrain pour les élèves de CE₂, la maquette pour les élèves de CM₁, et le jeu de rôle RIVERMED retient particulièrement l'attention des élèves de 5^{ème}/4^{ème} qui leur permet d'aménager le bassin versant sujet à des crues d'ampleurs variées.

Pour la deuxième année consécutive, la mallette "Vidourle et prévention du risque d'inondation" a été mise à la disposition du corps enseignant. Elle contient des supports variés (fiches pratiques, DVD, carnets de terrain, brochure). Les enseignants soulignent la qualité et la richesse des contenus, et leurs aspects ludiques. Ils peuvent ainsi mieux préparer leurs élèves aux animations, et choisir d'approfondir le sujet tout au long de l'année scolaire. Les notions abordées en classe permettent une meilleure interactivité lors des animations.

D'une manière générale, les enseignants sont très satisfaits : 100% d'entre eux estiment que la journée proposée répond entièrement à leurs attentes, si bien que 97% des enseignants souhaitent la reconduction de cette journée l'année suivante.

Un plan d'action efficace

Au total, ce sont 591 journées de sensibilisation au risque d'inondation qui ont été organisées, soit 13 966 élèves sensibilisés entre 2004 et 2010.



Maquette du Plan Vidourle

Pour l'année scolaire 2010-2011, afin de maintenir la dynamique amorcée depuis le lancement de ce plan de sensibilisation des plus jeunes et de satisfaire la demande, il est prévu d'organiser 130 journées de sensibilisations soit 3 120 élèves (avec une hypothèse de 20 à 25 élèves par classe). Ceci devrait mener l'action de sensibilisation scolaire sur la quasi-totalité du bassin versant du Vidourle.

Quelques témoignages d'enseignants :

"Journée très agréable à exploiter en classe ultérieurement" Ecole primaire Le Repausset - Le Grau-du-Roi (30)

"Les animateurs ont su se mettre à la portée des élèves. Très bon contact." Ecole élémentaire - Buzignargues (34)

"Intervention qui complète et enrichit les notions étudiées. Journée très enrichissante, variée et appréciée des enfants. Les intervenants ont su les "capter" et les sensibiliser aux risques liés aux inondations entre autres. Merci". Ecole Sainte Marie - Marsillargues (34)

À ce jour, nous n'avons pas encore eu la confirmation des services de l'Etat, sur leur engagement à financer cette opération. Cependant l'ICAT nous recommande de poursuivre et d'élargir notre programme, or si nous n'obtenons pas les subventions nécessaires, nous serions contraints d'interrompre la conduite de nos actions dans le domaine de la sensibilisation scolaire.

Revue de presse

CAMARGUE 16
Mardi 23 novembre 2010

Gallargues La RD12 est rouverte à la circulation



Près de l'année après les inondations, la route départementale 12, reliant Gallargues-le-Montueux et Sommières, a été rouverte à la circulation. Une cérémonie a eu lieu hier matin à Gallargues-le-Montueux, en présence de nombreux élus locaux et régionaux, ainsi que de nombreux habitants. Le préfet de la région, Jean-Claude Dupont, a prononcé un discours soulignant l'importance de cette route pour la Camargue et les communes traversées. Les travaux de réfection de la chaussée ont été achevés, permettant ainsi le passage des véhicules.

Gallargues-le-Montueux Le Syndicat du Vidourle continue les travaux

Le Syndicat du Vidourle poursuit ses travaux de réfection de la route départementale 12, entre Gallargues-le-Montueux et Sommières. Les travaux de réfection de la chaussée ont été achevés, permettant ainsi le passage des véhicules. Le Syndicat continue également à travailler sur d'autres axes de la vallée pour améliorer la circulation et réduire les risques d'inondation.

Un plan global pour protéger le bassin du Vidourle des inondations

Le bassin du Vidourle est confronté à de graves risques d'inondation. Un plan global a été élaboré pour protéger le bassin du Vidourle des inondations. Ce plan vise à améliorer la gestion des crues et à renforcer les défenses côtières. Les travaux de réfection de la route départementale 12 sont une priorité dans ce cadre.

Sommières Les Vidourliades, sujet d'étude pour les scientifiques

Les Vidourliades, ces manifestations traditionnelles de la vallée du Vidourle, sont devenues un sujet d'étude pour les scientifiques. Les chercheurs étudient l'impact de ces événements sur l'écosystème local et les pratiques agricoles. Ces études sont essentielles pour mieux comprendre les interactions entre l'homme et la nature dans ce territoire.

Salinelles Vidourle : le transport de sédiments préoccupant

Le transport de sédiments dans le Vidourle est devenu une préoccupation majeure pour les habitants de Salinelles. Ces sédiments, issus de l'érosion des berges, polluent l'eau et affectent la biodiversité. Des mesures de lutte contre l'érosion sont en cours de mise en œuvre.

Nature Le grand nettoyage des affluents du Vidourle

Un grand nettoyage des affluents du Vidourle a été organisé pour améliorer la qualité de l'eau. Les bénévoles ont ramassé de nombreuses tonnes de déchets et des sacs de sédiments. Cette opération est essentielle pour préserver l'écosystème fragile de la vallée.

Salinelles Une portion du Vidourle va être asséchée pour restaurer le barrage

Une portion du Vidourle va être asséchée pour restaurer le barrage de Salinelles. Cette opération vise à améliorer la stabilité du barrage et à réduire les risques d'inondation. Les travaux de restauration sont en cours de planification.

Nîmes Intempéries Le Vidourle se rappelle aux Sommiérois

Les intempéries récentes ont rappelé aux habitants de Sommières l'importance du Vidourle. Les crues ont affecté de nombreuses propriétés et ont perturbé la vie locale. Les autorités appellent à une meilleure gestion des crues pour protéger le territoire.

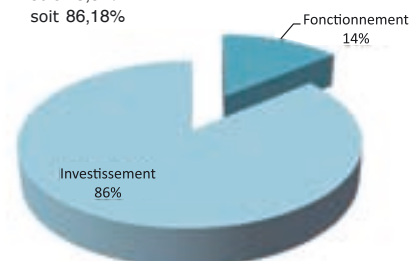
Sommières Journée Vidourle : mission pédagogique accomplie

La Journée Vidourle a été une mission pédagogique accomplie. Les habitants ont découvert l'importance de la rivière et les enjeux de sa préservation. Ces actions de sensibilisation sont essentielles pour assurer l'avenir de la vallée.

Le budget 2010 du SIAV

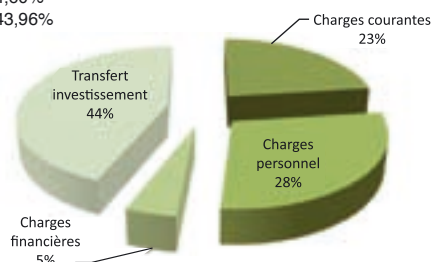
Répartition par section

Fonctionnement	2 825 565€	soit 13,82%
Investissement	17 617 827€	soit 86,18%
TOTAL	20 443 392€	



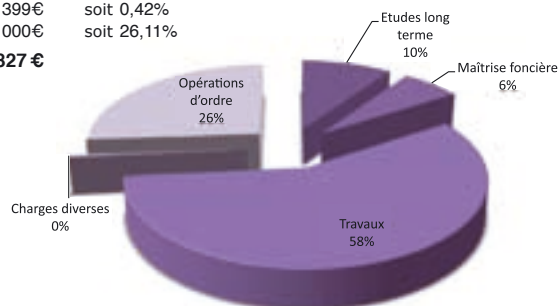
Répartition des dépenses de fonctionnement

Charges courantes	649 908€	soit 23,00%
Charges personnel	803 545€	soit 28,44%
Charges financières	130 000€	soit 4,60%
Transfert investissement	1 242 112€	soit 43,96%
TOTAL	2 825 565€	



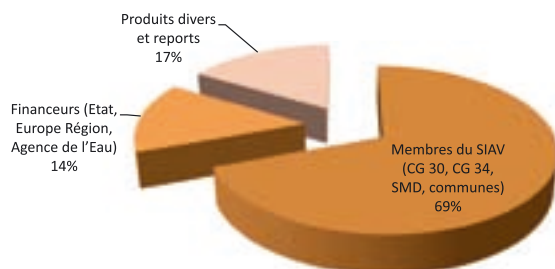
Répartition des dépenses d'investissement

Etudes long terme	1 691 319€	soit 9,60%
Maîtrise foncière	1 101 939€	soit 6,25%
Travaux	10 150 170€	soit 57,61%
Charges diverses	74 399€	soit 0,42%
Opérations d'ordre	4 600 000€	soit 26,11%
TOTAL	17 617 827€	



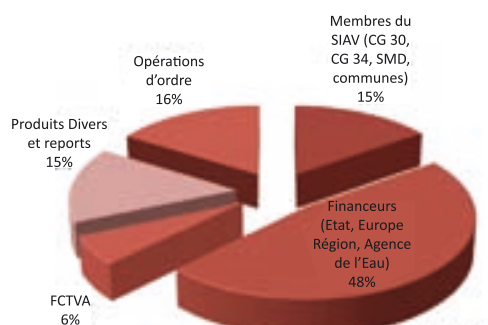
Répartition des recettes de fonctionnement

Membres du SIAV (CG 30, CG 34, SMD, communes)	1 959 660€	soit 69,35%
Financeurs (Etat, Europe Région, Agence de l'Eau)	401 187€	soit 14,20%
Produits divers et reports	464 719€	soit 16,45%
TOTAL	2 825 566€	



Répartition des recettes d'investissement

Membres du SIAV (CG 30, CG 34, SMD, communes)	2 683 869€	soit 15,23%
Financeurs (Etat, Europe Région, Agence de l'Eau)	8 353 266€	soit 47,41%
FCTVA	1 038 748€	soit 5,90%
Produits Divers et reports	2 699 008€	soit 15,32%
Opérations d'ordre	2 842 936€	soit 16,14%
TOTAL	17 617 827€	



En Savoir plus

LE SIAV VOUS PERMET DANS CETTE TRIBUNE D'EN SAVOIR PLUS SUR L'UN DE SES SERVICES, LE BUDGET EST ICI À L'HONNEUR ET CHRISTIAN RODIER, RESPONSABLE DES FINANCES DU SIAV RÉPOND À NOS QUESTIONS.

Comment le budget conditionne-t-il les actions du SIAV ?

Un budget est voté chaque année permettant le fonctionnement de la structure du SIAV dont découle la réalisation d'une multitude de projets qui s'articulent autour de deux axes :

- d'une part, un axe éminemment sécuritaire avec la réalisation du Plan Vidourle qui repose sur le triptyque: retenue d'eau avec les bassins de rétention pour ralentir le débit en aval et la réalisation de digues de 1^{er} et 2^{ème} rang pour accroître la sécurité des populations ainsi que le développement de la culture du risque.
- d'autre part, un effort notable dans le but de préserver le caractère environnemental et la qualité de l'eau.

On remarque également dans le sillage du département du Gard et de l'Hérault, un rôle accru des communes au fil des ans qui témoignent de leur implication sur ces 2 thématiques :

- la protection des personnes et des biens
- la préservation et valorisation du patrimoine environnemental

1/ Pourquoi la section de fonctionnement s'élève-t-elle à 3 000 000 € ?

La section de fonctionnement comprend toutes les charges courantes du SIAV et compte-tenu des transferts de crédit en investissement, elle s'élève à 3 000 000 €.

En effet, on assiste à la continuité de la maîtrise des charges courantes depuis plusieurs années mais l'importance des travaux réalisés

demande des moyens humains et financiers qui n'ont cependant pas augmenté malgré la hausse importante des activités.

Par ailleurs, les lignes de trésorerie qui permettent le paiement des entreprises dans les délais légaux avant la perception effective des aides génèrent des frais financiers dont le montant est passé de 30 000 € à 130 000 € en quelques années.

2/ En section d'investissement, conserve-t-on le même rythme d'engagement ?

Oui, nous conservons le même rythme d'engagement avec le double axe d'actions déjà sus-évoqués (la protection des populations et la valorisation du patrimoine).

Sur cette section 17 000 000 € de budget apparaissent au global en 2010 avec l'ajout des reports antérieurs. En effet, dans un souci permanent d'efficacité, trois projets engagés simultanément apparaissent sur un seul exercice comptable :

- un projet pratiquement terminé (année N-1)
- une infrastructure en cours de réalisation (année N)
- l'amorce d'un nouveau chantier (année N+1)

On remarque par exemple concernant le Plan Vidourle, la fin des travaux de la digue de Saint-Laurent-d'Aigouze et de Lunel (2009-2010), la réalisation des surverses à l'existant de Gallargues-le-Montueux et le commencement du confortement d'Aimargues (travaux 2011/2012) ainsi que la réhabilitation de la digue de protection de Marsillargues (travaux 2011).

Mais bien d'autres actions sont aussi

engagées dans le cadre du contrat de rivière et s'étendent sur l'ensemble du bassin versant. Les travaux forestiers, les études hydrauliques sur le Brestalou, la continuité biologique (permet d'intensifier les migrations halieutiques), l'achat de terrains à Boisseron dans le but d'amplifier l'espace de mobilité et la continuité de réhabilitation des seuils avec celui de Lunel sur la commune de Salinelles.

Un questionnement sur l'avenir ?

Le SIAV se projette sur plusieurs années au travers des réflexions engagées concernant les bassins de rétention notamment sur la Garonne à Quissac et les digues de 2^{ème} rang.

Il est envisagé l'octroi au SIAV de ressources financières nouvelles à caractère pérenne au travers notamment, d'un partenariat avec l'Agence de l'Eau (redevances). En effet, le syndicat doit se doter de moyens dans le but d'accroître ses interventions et répondre efficacement aux responsabilités qui lui incombent.

De surcroît, dans le but d'assurer le meilleur déroulement possible des travaux, le SIAV continuera de contracter des lignes de trésorerie et des emprunts d'équilibre. Actuellement, cela représente une possibilité financière de 6 000 000 €.

L'avenir se dessine donc avec le Plan Vidourle 2 et le contrat rivière qui prévoient la création et l'entretien des infrastructures sur la totalité du bassin versant.



Christian Rodier, responsable des finances du SIAV

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Jean-Charles Amar

COMITÉ DE RÉDACTION
Karine Adoul, Christine Chabalière,
Richard Lapière, Serge Rouvière,
Christian Rodier

DIRECTION
Conseil Général de l'Hérault,
Maison des Élus
Syndicat Interdépartemental
d'Aménagement du Vidourle
1000, rue d'Alco
34087 Montpellier Cedex 4
T. 04 67 67 60 46
F. 04 67 67 71 98
E-mail : c.sales@vidourle.org

SIÈGE
Syndicat Interdépartemental
d'Aménagement du Vidourle
11, rue Court de Gébelin
Imm. le Neully • 2^o ét.
30000 Nîmes
T. 04 66 01 70 20
F. 04 66 38 37 59
E-mail : c.joujoux@vidourle.org

Conception réalisation
CHIRRIPO
04 67 07 27 70

Contactez-nous

Syndicat
Interdépartemental
d'Aménagement
du Vidourle

Conseil Général
de l'Hérault
Maison des Elus
1000, rue d'Alco
34 087 Montpellier
Cedex 4

www.vidourle.org

Le SIAV y était ... au Salon Prévirisq 2010 à Paris

Les 21, 22 et 23 Septembre s'est tenue au Parc Floral de Paris, la 3^{ème} édition



du salon Prévirisq, organisé par les Grands lacs de Seine en partenariat avec l'EPTB Saône - Doubs.

Prévirisq est devenu le rendez-vous européen incontournable consacré à la prévention des inondations et à l'aménagement durable des villes. Ce salon aborde les problématiques de techniques d'anticipation, de prévention, de gestion des inondations

et de conséquences du changement climatique. Il a regroupé plus de 150 participants dont le SIAV.

Comme de rigueur, le SIAV a mis à disposition du public un grand nombre d'outils pour répondre au mieux à l'attente du public : exposition itinérante, maquette des aménagements, maquettes pédagogiques, dossier de presse...



**Syndicat Interdépartemental
d'Aménagement du Vidourle**
Etablissement Public Territorial de Bassin